



DEPARTEMENT DU LOIRET
ARRONDISSEMENT DE MONTARGIS
CANTON DE MONTARGIS

MAIRIE DE CHEVILLON SUR HUILLARD
36 Grande Rue - 45700

☎ 02.38.97.80.30 📠 02.38.28.01.11
Mail : mairie-chevillonsurhuillard@orange.fr

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux mars à 19 heures 00, le Conseil Municipal de CHEVILLON SUR HUILLARD, légalement convoqué le 15 mars 2021, à 19 heures 00, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian BOURILLON, Maire, à la salle polyvalente.

Absents non excusés : M. GIRBE, MME GARGOT, M. MARMASSE pouvoir à M. BIHOREAU

MME PIERRATTE a été élue secrétaire de séance.

1/ VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020-BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme PANNIER, doyenne d'âge,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3/ Statuant sur la compatibilité des valeurs inactives;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2/ VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020-BUDGET CCAS

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme PANNIER, doyenne d'âge,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3/ Statuant sur la compatibilité des valeurs inactives;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3/ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020-BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme PANNIER, doyenne d'âge,

Le compte administratif est adopté à l'unanimité et voté à main levée, avec 12 suffrages exprimés dont 12 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention, pour les résultats cumulés ci-après :

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 898 577.71 €

Recettes : 1 260 845.30 €

Section d'investissement :

Dépenses : 343 799.54 €

Recettes : 201 930.85 €

Après délibération, le Conseil Municipal confirme le vote du compte administratif 2020, pour les résultats cumulés mentionnés ci-dessus, et certifie que Monsieur le Maire étant sorti de la séance, le compte administratif 2020 a été présenté conformément à la réglementation sous la présidence de Madame PANNIER, doyenne d'âge.

4/ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020-BUDGET CCAS

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme PANNIER, doyenne d'âge,

Le compte administratif est adopté à l'unanimité et voté à main levée, avec 12 suffrages exprimés dont 12 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention, pour les résultats cumulés ci-après :

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 3 304.21 €

Recettes : 3 685.12 €

Section d'investissement :

Dépenses : 0,00 €

Recettes : 0,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal confirme le vote du compte administratif 2020 pour les résultats cumulés mentionnés ci-dessus, et certifie que Monsieur le Maire étant sorti de la séance, le compte administratif 2020 a été présenté conformément à la réglementation sous la présidence de Madame PANNIER, doyenne d'âge.

5/ VOTE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT 2020-BUDGET PRINCIPAL

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,
Constatant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

POUR MEMOIRE	
<i>Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)</i>	
<i>Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)</i>	443 371,37 €
<i>Plus-values de cession des éléments d'actif</i>	220 860,00 €
<i>Virement à la section d'investissement</i>	
RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	
EXCEDENT	813 243,96 €
A/ EXCEDENT AU 31.12.2020	
<i>Affectation obligatoire :</i>	
<i>*à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)</i>	
<i>*aux réserves réglementaires</i>	
<i>*à l'exécution du virement à la section d'investissement</i>	
<i>Solde disponible affecté comme suit :</i>	
<i>*affectation complémentaire en réserves compte 1068</i>	193 704,91 €
<i>*affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)</i>	619 539,05 €
R002	
B/ DEFICIT AU 31.12.2020	
<i>Déficit antérieur reporté</i>	
<i>Reprise sur l'excédent antérieur reporté</i>	
<i>Déficit résiduel à reporter</i>	
<i>Excédent disponible</i>	

6/ VOTE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT 2020-BUDGET CCAS

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,
Constatant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

POUR MEMOIRE	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	3 415,75 €
Plus-values de cession des éléments d'actif	
Virement à la section d'investissement	
RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	
EXCEDENT	3 796,66 €
A/ EXCEDENT AU 31.12.2020	
Affectation obligatoire :	
*à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
*aux réserves réglementaires	
*à l'exécution du virement à la section d'investissement	
Solde disponible affecté comme suit :	
*affectation complémentaire en réserves compte 1068	
*affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	3 796,66 €
R002	
B/ DEFICIT AU 31.12.2020	
Déficit antérieur reporté	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté	
Déficit résiduel à reporter	
Excédent disponible	

7/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021-BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire propose l'équilibre du Budget Primitif Principal 2021 comme suit :

Section de fonctionnement :

-Dépenses : 1 776 103.05 €

-Recettes : 1 776 103.05 €

Section investissement :

-Dépenses : 613 562.91 €

-Recettes : 613 562.91 €

Pour un total de dépenses et recettes de 2 389 665.96 €

Avec 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstension, le Conseil Municipal approuve la composition du Budget Primitif Principal présenté pour l'année 2021.

8/VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021-BUDGET CCAS

Monsieur le Maire propose l'équilibre du Budget Primitif CCAS 2021 comme suit :

Section de fonctionnement :

-Dépenses : 6 296. 66 €

-Recettes : 6 296.66 €

Section investissement :

-Dépenses : 0,00 €

-Recettes : 0,00 €

Pour un total de dépenses et recettes de 6 296.66 €

Avec 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstension, le Conseil Municipal approuve la composition du Budget Primitif CCAS présenté pour l'année 2021.

9/BUDGET PRINCIPAL 2021-MONTANT DES CREDITS SCOLAIRES

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la répartition des crédits scolaires entre la maternelle et l'élémentaire comme suit :

École élémentaire : 5 509.00 €

- 41.00 € par élève (effectif au 01/01/2021)
41.00X120 = 4 920.00 €
- 31,00 € pour l'achat de calculatrices pour les élèves partis en 6^{ème}
31X19 = 589,00 €

École maternelle : 3 792.00 €

- 40,00 € par élève (effectif au 01/01/2021)
40,00X79= 3 160,00 €
- 8,00 € par élève pour l'arbre de Noël
8X79 = 632,00 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette répartition des crédits scolaires entre l'école maternelle et l'école élémentaire.

10/BUDGET PRINCIPAL 2021-SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer concernant les subventions accordées aux associations pour l'exercice 2021 suite à la réunion avec la Commission des Finances, comme suit :

- Club du 3ème age de Chevillon :	250.00 €
- Omnisports Amitiés Chevillon :	850.00 €
- FNACA de St Maurice :	50.00 €
- Coopérative Ecole Maternelle :	330.00 €
- Coopérative Ecole Primaire :	920.00 €
- USEP	80.00 €
- Papillons Blancs :	20.00 €
- La Prévention Routière :	10.00 €
- Enseignants EPS collège Villmandeur:	15.00 €
- APE de Chevillon :	20.00 €
- OAC Section Foot :	170.00 €
- Maison Familiate Ste Geneviève des Bois :	20.00 €
-La Ligue contre le Cancer	20,00 €
-Scouts Guides de France	20,00 €
-S.H.O.L.	10.00 €
-CCAS de Chevillon sur Huiillard :	2 000.00 €
-Le souvenir français	10.00 €
<u>TOTAL :</u>	<u>4 795.00 €</u>

A la majorité, le Conseil Municipal approuve les subventions accordées pour l'exercice 2021.

11/CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT 2021-RECRUTEMENT DES ANIMATEURS

Monsieur le Maire rappelle que par délibération 02/2021, Madame NAVARRE Anne a été recrutée pour la direction du centre de loisirs pour le mois de juillet.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut délibérer sur le recrutement des diplômés pour le centre de loisirs et fait les propositions suivantes :

Diplômés pour juillet :

- *Mademoiselle ASSELINEAU Emilie*
- *Monsieur NAVARRE David*
- *Monsieur NAVARRE Kylian*
- *Monsieur NAVARRE Romain*

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve ce recrutement.

12/CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT 2021-FIXATION DU PRIX COMMUNE ET HORS COMMUNE

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de fixer les tarifs du centre de loisirs pour l'année 2021.

Monsieur le Maire propose les tarifs suivants :

- 90.00 € par semaine pour un enfant,*
- 82.00 € par semaine pour le deuxième enfant fréquentant le Centre d'Accueil en même temps,*
- 79.00 € par semaine pour le troisième enfant fréquentant le Centre d'Accueil en même temps,*
- 133.00 € par semaine pour le premier enfant d'une famille hors commune,*
- 128.00 € par semaine pour le deuxième enfant ou plus d'une famille hors commune,*
- 2.50 € l'accueil en garderie du matin au soir*
- 7.00 € la nuit de camping.*

Après délibération, l'ensemble du Conseil Municipal accepte ces tarifs pour l'année 2021.

13/ CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT 2021-PREPARATION DES REPAS ET ENTRETIEN DES LOCAUX

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut prévoir du personnel pour la préparation des repas et l'entretien des locaux pour le mois de juillet dans le cadre du centre de loisirs sans hébergement.

Monsieur le Maire propose les personnes suivantes :

Juillet 2021 :

- *M.HAROUN Farid pour la préparation des repas, dans le cadre de son annualisation de son temps de travail,*
- *Recrutement d'une personne en contrat à durée déterminée pour l'entretien des locaux, sur une base forfaitaire de 5h00 par jour, au grade d'Adjoint technique, échelle C1, échelon 1.*

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette répartition de personnel.

14/ CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT 2021-MODE DE REMUNERATION DES AGENTS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le mode de rémunération suivant pour les agents du centre de loisirs sans hébergement :

➤ **Directeur de centre :**

- *Base forfaitaire de 7h00 par jour de travail effectif, au grade d'Adjoint d'Animation, échelle C1, échelon 10,*
- *Forfait de préparation du centre de 35h00 pour le mois de juillet versé sur le bulletin de salaire.*

➤ **Animateurs diplômés du BAFA :**

- *Base forfaitaire de 7h00 par jour de travail effectif, au grade d'Adjoint d'Animation, échelle C1, échelon 8.*

➤ **Animateurs stagiaires :**

- *Base forfaitaire de 7h00 par jour de travail effectif, au grade d'Adjoint d'Animation échelle C1, échelon 1,*
- *La période en qualité de bénévole via la convention de stage sera mentionnée sur le contrat de travail et ne sera pas prise en compte dans la rémunération.*

- *Pour tous, les nuits de camping seront payées sur la base d'1h30 par nuit, en fonction des indices correspondants.*
- *Pour tous, les garderies seront payées sur la base d'1h30 par séance du matin et/ou du soir, en fonction des indices correspondants.*
- *Pour tous, les repas seront indiqués en avantage en nature sur les bulletins de salaire.*
- *Il sera possible d'effectuer des heures supplémentaires qui seront rémunérées dans la limite de 25h00 par mois.*
- *Pour tous, la rémunération du mois de juillet se fera fin août et la rémunération d'août se fera fin septembre.*
Une demande d'acompte est toutefois réalisable.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il approuve ce mode de rémunération.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ce mode de rémunération pour les agents du centre de loisirs sans hébergement.

15/ CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT 2021-PARTICIPATION DE LA CAF-DETERMINATION DES TARIFS APPLIQUES SELON LE QUOTIENT FAMILIAL

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer concernant les montants appliqués pour chaque tranche selon les barèmes établis par la C.A.F. pour l'année 2021 de la façon suivante :

- *Du quotient familial CNAF inférieur à 198 au quotient 331 = 3,71 € par journée complète avec repas après déduction de l'aide aux temps libres à payer par les familles.*
- *Du quotient familial CNAF 332 au 532 = 6,49 € par journée complète avec repas après déduction de l'aide aux temps libres à payer par les familles.*
- *Du quotient familial CNAF 533 au 710 inclus = 9,89 € par journée complète avec repas après déduction de l'aide aux temps libres à payer par les familles.*

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte ces barèmes.

16/ CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT 2021-REGIE D'AVANCES-NOMINATION DU REGISSEUR ET DU SUPPLEANT

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer concernant la mise en place d'une régie d'avances pour le centre de loisirs en juillet.

Monsieur le Maire propose de mettre en place la régie d'avances identique à l'an passé soit :

- *70 € pour le mois de juillet*

Monsieur le Maire propose le régisseur et suppléant suivants :

Juillet :

- *Madame NAVARRE Anne, régisseur*
- *Monsieur NAVARRE David , mandataire suppléant*

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la mise en place de la régie d'avances pour le mois de juillet et la nomination du régisseur et suppléant.

17/RAPPORT ANNUEL 2020-SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE- CHEVILLON/ST MAURICE/VILLEMOUTIERS/VIMORY

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter le rapport annuel 2020 du Syndicat Mixte d'Eau Potable.

Après lecture de ce rapport, avec 13 voix pour et 0 voix contre le Conseil Municipal approuve et accepte ce rapport.

**18/BUDGET PRINCIPAL 2021-SECTION INVESTISSEMENT-NUMERIQUE A
L'ECOLE- ECOLE ELEMENTAIRE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été prévu au budget primitif 2021, section investissement, la somme de 14 000 € dans le cadre du développement du numérique à l'école.

Cette somme est répartie entre l'école maternelle et l'école élémentaire au prorata du nombre d'élèves (9 300 € pour l'école élémentaire et 4 700 € pour l'école maternelle).

L'école élémentaire présente les trois devis suivants :

UGAP ; vidéoprojecteur : 3 243,05 € TTC

UGAP ; matériel informatique : 4 416,94 € TTC

EASYTIS ; robots Thymio : 1 609,32 € TTC

Soit un total de 9 269,31 € TTC.

A l'unanimité les membres du conseil municipal approuvent les devis présentés par la direction de l'école élémentaire.

19/QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire demande si des questions restent à poser :

- Il est fait un compte-rendu des réunions affaires scolaires, culturelle, ADS de l'AME,*
- Il est fait un point sur le futur campus connecté de Montargis,*
- Il est rappelé que la Maison du Département de Montargis est présente pour l'aide à la demande au logement, l'aide juridique ect ..,*
- Le conseil municipal se réunira le 19 avril prochain pour une séance ordinaire.*

FIN DE SEANCE